

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le cinq septembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT.

Etaient présents : M. Daniel BLIER, Mme Annie FOUQUET-ALARY, M. François ROCHELLE, Mme Jocelyne AUBERT, M. Yohan CAPITAIN, Mme Sylvie COLLIN, Mme Marion HAAS, M. Yvan LEMETEYER, M. Jean-Michel LERIVRAY, Mme Sophie MAO, Mme Anne POUSSIELGUE, M. Benoit RABEL, M. Sébastien RAULT, Mme Danielle RENARD, Mme Chantal RENAULT, M. Claude THEAULT.

Absents : M. Christophe GACEM excusé, M. Jérôme LECLERCQ.

Secrétaire : M. LERIVRAY

Compte-rendu de la précédente réunion :

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion.

Problème des brise-soleils cantine – recours avocat et tribunal.

Délibération n° 2017/09/05-01.

Mme le Maire rappelle le problème de laquage des potences des brise-soleils du restaurant scolaire et les démarches engagées à ce jour. La procédure amiable conduite par Me GOUEDARD, avocat à AVRANCHES n'a pas abouti puisqu'à ce jour, l'entreprise CS France qui a fourni les potences à l'entreprise ANFRAY, titulaire du marché lors de l'extension de la cantine scolaire, accepte de remplacer les potences mais refuse de prendre en charge les frais de pose et de dépose des potences, des lames et du bardage (devis de 12 832.20 € TTC). Le dossier a donc été transmis à Me HUREL, avocat à CAEN en vue d'une éventuelle procédure contentieuse au tribunal administratif. Elle indique que l'assurance de la commune n'interviendra pas dans ce dossier compte tenu du délai écoulé.

Après discussion sur ces éléments, sur les montants des travaux et des frais de procédure contentieuse, Mme le Maire invite le conseil à se prononcer sur la poursuite de la procédure contentieuse avec l'accompagnement de Me HUREL, avocat de la SCP CREANCE FERRETI HUREL de CAEN.

Le conseil municipal, par 14 voix pour, 1 contre et 2 abstentions, décide d'engager la procédure contentieuse au Tribunal Administratif, de charger Mme le Maire de toutes les démarches nécessaires avec le concours du cabinet d'avocats SCP CREANCE FERRETI HUREL et de l'autoriser à signer tous documents nécessaires.

Sécurisation des salles.

Délibération n° 2017/09/05-02.

Suite aux différentes effractions et sinistres qui en découlent sur le site de la salle socioculturelle, des vestiaires foot et de la halle de sports, Mme le Maire présente la proposition de sécurisation du site.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Questions diverses.

- Rentrée scolaire : Mme le Maire indique que la rentrée s'est bien déroulée. L'effectif est de 171 élèves. La réflexion va s'engager rapidement sur le retour éventuel à la semaine de 4 jours pour la rentrée suivante avec l'équipe éducative, le conseil d'école et la Communauté d'Agglomération compétente pour le temps extrascolaire.

M. Yohan CAPITAINE, devant partir, quitte la séance.

- Aire de jeux : Mme le Maire rappelle qu'un crédit de 6 500 € TTC avait été inscrit dans le budget 2017 pour aménager une aire de jeux prévue sur le site des salles et du terrain de football en réutilisant un jeu enlevé de l'école. Elle indique qu'un projet est en cours avec les employés communaux, qu'il convient de réaliser dans un premier temps l'aire en dalles amortissantes. Afin de l'étoffer et compte tenu du budget prévu, une inscription complémentaire serait à envisager au budget 2018.

- Agrandissement du cimetière : Mme le Maire fait part des informations obtenues près des services préfectoraux sur la procédure d'autorisation applicable aux communes de plus de 2000 habitants. Le dossier doit notamment comporter un rapport établi par un hydrogéologue concernant le terrain. Elle indique donc que cette étude préalable va être menée pour le terrain contigu au cimetière actuel dont la commune est propriétaire. Le coût de cette étude est de 2 004.00 € TTC auquel s'ajoute la mise à disposition d'un tracto-pelle.

- Urbanisme : M. BLIER fait part des permis de construire déposés ou accordés depuis le dernier conseil. Il indique également que le permis d'aménager du lotissement « résidence Montceaux n° 2 » a été accordé.

Dans le cadre de la mise en place du PLU Intercommunal, Mme le Maire indique, que conformément aux modalités prévues lors du lancement de cette procédure, les pièces du PLUi (en version de travail) sont mises à la disposition du public dans chaque mairie du territoire. Les documents sont donc consultables aux horaires d'ouverture du secrétariat.

- Remerciements pour subvention : Mme le Maire fait part des remerciements reçus de la Croix Rouge – délégation de la Baie du Mont St Michel pour le versement de la subvention 2017.

COMMUNE DU VAL SAINT PERE
Conseil municipal du 05/09/2017

- Projet de territoire : Mme le Maire fait part du courrier de la Communauté d'Agglomération invitant à donner les prévisions de travaux d'investissement sur les 5 ans à venir pour le 8 septembre.

- Prochain conseil : le 3 octobre à 20 H 00.